

N° 1320

L'Ambassadeur

Le Caire, le 30 octobre 2011

Monsieur le Président de l'AMFE,

J'ai bien reçu votre courrier relatif aux difficultés d'obtention de visas pour les étudiants en médecine et je vous en remercie.

J'ai le plaisir de vous informer que le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont fixé le 8 septembre dernier le dispositif d'accueil des étudiants en médecine étrangers venant effectuer un stage d'observation dans un établissement public de santé français.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

1. l'accueil de ces étudiants ne peut être organisé que dans le seul cadre d'un dispositif conventionnel faisant suite à un accord de coopération interuniversitaire entre une université étrangère et une université française (cas par exemple d'Alexandrie).
2. ces étudiants effectuent un stage d'observation et ne peuvent donc effectuer aucune activité de prévention, de diagnostic ou de soins, y compris par délégation, au sein de l'établissement d'accueil.
3. ces étudiants doivent présenter une convention d'accueil signée entre l'établissement public de santé, l'université d'origine de l'étudiant et l'université d'accueil en France.

Les étudiants devront présenter des demandes de visa de court séjour. La durée maximale du stage d'observation est limitée à 3 mois, renouvelable une fois. Par ailleurs, les étudiants devront posséder une bonne connaissance de la langue française. Enfin, outre la convention de stage signée par les parties, ces étudiants devront présenter tous les justificatifs requis pour une demande de visa de court séjour.

Je vous remercie pour le soutien qu'apporte votre association à la coopération franco-égyptienne et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Jean FELIX-PAGANON

Pr. Chérif Omar
Président de l'Association Médicale Franco-Egyptienne,
3 Rue Mathaf El Manial – El Manial – Le Caire

